

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, MINARY Guy, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : néant

Secrétaire de Séance : CADET Philippe

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ECLA : intégration des nouvelles voiries communales dans la voirie communautaire
- VOIRIE : demande de subvention Conseil Général dans le cadre de CSCJ

ECLA : Convention de mise à disposition des services d'ECLA pour l'instruction des demandes de permis, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme relative à l'occupation du sol

A compter du 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes compétentes (disposant d'un document d'urbanisme POS ou PLU) faisant partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants et plus, n'existera plus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier par convention à ECLA, qui dispose d'un service pouvant instruire les demandes d'actes d'urbanisme pour la commune de COURLANS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DROIT DE PREEMTION URBAIN : Parcelle AB n° 86

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble cadastré AB n° 86 situé 228, Route de Bletterans. Le Conseil Municipal renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré mentionné ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents changements concernant les horaires et les amplitudes de travail de l'ensemble du personnel communal suite à la modification des horaires scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est décidé :

- Une augmentation du temps de travail de Mme PERNAUDET, de 26H à 30 H 30 (modification de poste)
- Une autorisation au personnel d'effectuer, à la demande du Maire, des heures complémentaires et/ou supplémentaires

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions avec les différents intervenants.

Les services de l'Etat demandent à la commune de s'inscrire en tant qu'accueil de Loisirs pour le mardi après-midi.

AFFAIRES SCOLAIRES : point sur la rentrée

151 élèves étaient prévus à la rentrée. 132 sont présents à ce jour.

Changement de personnel à la Maternelle, Melle MONTAGNON est remplacée par Mme GENTET

AFFOUAGES 2014

Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'affouage pour l'hiver 2014/2015 concernant la parcelle n° 10.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement d'affouage 2014/2015 et fixe le prix à 6 € (six) le stère et demande l'ajournement de la coupe 2015.

SICOPAL : Adhésion de la Communauté de Communes de la Petite Montagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de la Petite Montagne au SICOPAL.

Location de la parcelle cadastrée C n° 191

Monsieur le Maire fait l'historique de ce dossier. La parcelle cadastrée C n° 191 d'une contenance de 2ha 19a 75c a été acquise en 2004 par la commune pour créer un bassin de rétention des eaux pluviales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer la parcelle à Monsieur ORTOLAND Sébastien à compter de 2012 pour une durée de neuf années et fixe le loyer à cent (100) Euro l'hectare conformément à la réglementation en vigueur actuellement sur le département du Jura.

SYDOM : COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2013 du SYDOM, il est à la disposition des élus et de la population.

ECLA : intégration de nouvelles voies communales dans le tableau de voirie communautaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté d'Agglomération de Lons afin d'intégrer les rues :

- en couche Buisson
- des Fontaines de Chavannes
- de la Combenoire
- du Gay la Biche jusqu'au pont de la rivière

dans le classement des voiries dites d'intérêt communautaire.

TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE : Rue Robert Morland, accès derrière d'église

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant l'accès aux propriétés GASNE et FERKAI sont inscrits au budget primitif 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de solidarité aux communes jurassiennes (CSCJ) à hauteur de 30 % du montant des travaux qui s'élève à 9 730.80 € HT.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

ECLA : un courrier sera fait pour solliciter le bureau d'études concernant l'aménagement de sécurité à Chavannes

Opérations brioches : du 8 au 10 octobre 2014

Comptabilité : un point comptable est fait au 30/09

Echo de Courlans : il sortira mi-novembre. Une réunion de la commission animation est prévue le 16/10/2014

Téléthon : il aura lieu le 5 et 6 décembre 2014

Conférence à CHILLY sur la nature, les arbres,

Problème de circulation sur le Véloroute : camions, voitures, deux roues ...

Problème d'incivilité et dégradations du relais-vélo

Le secrétaire de séance,

Philippe CADET

